

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (N° 2201)

## AMENDEMENT

N ° CL103

présenté par  
Mme Valérie Boyer

-----

### ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.